



Madame, Monsieur,

Le premier trimestre est cette période de l'année où tout s'accélère et tout se pose.

Tout s'accélère en effet avec le marathon budgétaire et administratif qui s'ouvre (clôture des comptes de l'année passée, montage du budget, déclarations administratives de toute sorte, etc ...).

Mais tout se pose aussi, puisque une fois les budgets adoptés, après un temps de débat, le programme d'investissement annuel, voire pluriannuel, est arrêté et permet de définir l'organisation du travail de l'équipe municipale pour l'année. Ce travail, il convient aussi de le conduire au sein des structures intercommunales dont notre commune est membre (le syndicat intercommunal d'assainissement de l'Aroffe, la communauté de communes).

Nous arrivons à la fin de cette période, et c'est une bonne chose. Nous allons pouvoir nous attaquer au concret.

Et puis, depuis deux ans déjà, chaque fin du premier trimestre, nous renvoie au décès de Michel Dinet, qui a tant fait pour le bien commun. Je souhaite dire simplement : Michel, le village ne t'oublie pas.

Le Maire

Nathalie Hameau-Kinderstuth

Les principales décisions du conseil municipal

Compte administratif 2015 – budget eau

Le conseil municipal a adopté la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 37 956,23€

Recettes : 45 414,49 €

Résultat : + 7 458,26 €

Section d'investissement :

Dépenses : 17 532,83 €

Recettes : 22 564,02 €

Résultat : + 5 031,19 €

Attention, le résultat de fonctionnement est conséquent car l'agence de l'eau n'a appelé en 2015 que la moitié de la somme habituelle (*soit 4 500 € eu lieu de 9 000 €*). Ceci s'explique en raison du contrôle qu'elle a initié à la fin de l'année, contrôle qui est d'ailleurs toujours en cours. Nous allons recevoir courant 2016, le montant qui reste à régler pour l'année 2015 avec les conclusions du contrôle.

Compte administratif 2015 – budget principal

Le conseil municipal a adopté la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 256 403,02 €

Recettes : 342 256,96 €

Résultat : 85 853,94€

Section d'investissement :

Dépenses : 76 691,93 €

Recettes : 117 287,04 €

Résultat : 40 595,11 €.

Les excédents de clôture seront entièrement consacrés aux investissements que nous allons engager en 2016 et au remboursement du capital de nos emprunts. Avec le programme d'investissement qui s'annonce pour 2016, cela ne suffira pas, nous devons « piocher » dans les économies de la commune.

Suite des délibérations

Aides habitat

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler son adhésion au programme « Aides habitat » proposé par la communauté de communes :

- Aide à la rénovation des façades et toitures, dans une optique qualitative et respectueuse du patrimoine,
- Aide à la rénovation des façades et toitures, visant à accompagner financièrement les habitants dont les plafonds de revenus entrent dans les limites fixées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH),
- Aides dans le cadre de travaux d'isolation (uniquement pour les parois opaques),
- Aides pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (changement de menuiserie, installation de nouveau système de chauffage, travaux d'isolation) ainsi que pour tous les travaux pris en charge par l'ANAH dans le cadre du programme « Habiter Mieux » (pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs éligibles).

Montant des subventions : le principe de parité de financement est retenu, à savoir :

- 10% commune
- 10 % communauté de communes

FACADES

Montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention maximum de 400 € par la commune et 400 € par la communauté de communes (CC)

TOITURES

Montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention maximum de 600 € par la commune et 600 € par la CC.

ISOLATION DES PAROIS OPAQUES :

Montant HT des travaux plafonnés à 5 000 €, soit une subvention maximum de 500 € par la commune et 500 € par la CC.

PRECARITE ENERGETIQUE

Amélioration des performances énergétique du logement : le financement de ces opérations se fait dans un principe de parité entre la CC et le Conseil Départemental.

Pour connaître les critères d'attribution de toutes ces aides, adressez-vous en mairie ou consultez le site internet de la commune www.vannes-le-chatel.mairie54.fr (rubrique infos pratiques, subvention habitat).

Les aides sont accordées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets, et dans la limite des crédits disponibles.

Les demandes doivent impérativement être faites AVANT la réalisation des travaux.

Zéro pesticide !



Dans le cadre du contrôle en cours mené par l'agence de l'eau, il nous est vivement recommandé de ne plus utiliser de produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics.

Au cours des dernières années, nous avons fortement réduit la quantité de phytosanitaire utilisée, et ce dans l'intérêt du bien commun et de la santé de tous. Nous n'en utilisons plus que 1,6 litre par an. L'agence de l'eau nous encourage à atteindre le cap « Zéro pesticide ».

Après plusieurs expérimentations menées avec succès, il s'avère que l'eau de cuisson de pommes de terre à l'eau est un efficace désherbant écologique lorsqu'elle est pulvérisée, encore bouillante, sur les mauvaises herbes.

Ainsi, le conseil, lors de sa dernière séance a décidé de réquisitionner du mois d'avril au mois de septembre, l'eau de cuisson de pommes de terre des 250 foyers du village. Nous vous demandons de la déposer dans le grand chaudron qui se trouve devant le secrétariat de mairie.

Nous pulvériserons régulièrement ces eaux de cuisson sur les mauvaises herbes envahissantes.

Bois de chauffage

Il ne vous reste plus que quelques jours pour abattre les arbres des lots qui vous ont été attribués. Au-delà du 15 avril (et non pas du 1^{er} avril comme mentionné par erreur dans le dernier bulletin), vous ne pourrez plus le faire.

Il est par ailleurs indispensable que vous coupiez les souches le plus ras possible du sol. Si cela n'est pas fait, le garde vous l'imposera.

Message d'ERDF

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ERDF investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2016 en Meurthe et Moselle concerne 590 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de la commune de Vannes-le-Châtel.

Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.



Le résultat de l'inspection permet aux équipes d'ERDF d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance.

Les survols vont intervenir en Meurthe-et-Moselle entre le 11 et le 30 avril.

Ne soyez pas surpris, les vols sont réalisés à très basse altitude

Relevé de compteurs Erdf - Grdf



Ils se dérouleront dans notre commune les 14 et 15 avril. En cas d'absence, vous pouvez communiquer vos index par internet :

www.erdf.fr pour l'électricité,

www.grdf.fr/releve pour le gaz

Téléphone : 0820 333 4333 (0,12 € la minute)

Formation aux gestes de premiers secours

**LES
GESTES
QUI
SAUVENT**

Une formation aux gestes de premiers secours peut être organisée dans notre commune si nous arrivons à constituer un groupe d'une petite dizaine de personnes.

Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie (03 83 25 41 98 ou mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr).

Cette formation se déroulera un samedi, la date reste à définir et sera transmise ultérieurement.

Construction Maison Médicale aux Cités

Ce projet est porté par la communauté de communes. Le maître d'œuvre a été recruté. Le dossier de permis de construire est en cours de constitution. Les travaux vont démarrer cette année.

Retour sur la Chasse aux Lapins de Pâques

Une bonne vingtaine d'enfants a participé au jeu concours organisé par les Les Pri'mates à l'occasion des fêtes de Pâques.

Tous ont réussi à reconstituer la phrase mystère. Bravo !

Les poules dispersées dans le village ont plutôt bien été respectées : c'est à souligner.

Etat civil

Madame Danielle Clément nous a quittés le 28 mars. Toutes nos condoléances à la famille.

Mairie de Vannes-le-Châtel
6 rue de la poste 54112 vannes-le-châtel
mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr

www.vannes-le-chatel.mairie54.fr

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h00.

Mardi : 13h30 à 18h00.

Jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois : 8h30 - 12h30

A noter sur vos agendas

Journée Européenne des Métiers d'Art

1, 2 et 3 avril 2016



Atelier Cap sur le Verre

Catherine vous accueillera avec plaisir dans son atelier, rue de la poste. Vous pourrez y découvrir ses dernières créations, découvrir son savoir-faire, échanger avec elle.

N'hésitez pas à franchir la porte de son atelier. Elle vous accueillera chaleureusement.

A la Maison des Arts Verriers

Vendredi 1er avril à 16h : suivez la conférence sur la technique de la pâte de verre, donnée par Anne Pluymaekers, historienne de l'art du verre qui vous guidera ensuite à travers l'exposition temporaire "La pâte de verre retrouvée et sublimée".

Ce week-end : vous assisterez à la réalisation du "Gobelet du Verrier", projet de diplôme en verre soufflé de Manuel Diemer, Compagnon Verrier Européen 2015. Vous pourrez même repartir avec votre Gobelet puisqu'il est vendu à la boutique.

MJC : Assemblée générale

La MJC, riche d'un savoir faire de plus de 40 ans, tient son assemblée générale le 8 avril à 20H30 à la Maison pour Tous.

Vous y êtes tous invités. Mobilisez-vous !

Animations de la garderie municipale

Mercredi 20 avril 2016

Jeu de tradition et culture autour du monde. Un jeu ludo-éducatif pour apprendre les bases de la géographie et les cultures des pays.

Mercredi 27 avril 2016

Le tri sélectif. Les enfants feront les conteneurs et apprendront à trier et à reconnaître les différents éléments.

A noter sur vos agendas

Une rose, un espoir



Chaque année, le dernier week-end du mois d'avril, les motards et leurs passagères sont invités à participer à une collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer.

Pendant deux jours, quelque soit la cylindrée de leurs engins, ils répondent nombreux à l'appel lancé par les responsables des différents secteurs de l'association Une Rose Un Espoir pour former un cortège qui parcourt la campagne, de villages en hameaux, s'annonçant à grand renfort de klaxons et de sirènes et toujours précédé par les camionnettes et leur précieux chargement de roses...

Les bras chargés de roses, les équipages motards vont alors de porte en porte, de sonnettes en carillons et dans chaque rue, devant chaque maison se répète le même scénario : « Bonjour, ce sont les motards d'Une Rose Un Espoir qui vous proposent une rose en échange d'un don minimum de 2€ au profit de la Ligue contre le cancer et de ses actions dans votre département. ».

Relayés dans le Toulouais, depuis plusieurs années, les motards passeront dans notre commune le weekend end du 23 et 24 avril prochain.

Merci de leur réserver un accueil chaleureux.

Sortie nature : découvrez les amphibiens

La communauté de communes organise une sortie nature à la découverte des amphibiens le dimanche 10 avril 2016, de 10h00 à 12h00.

Le mois de mars annonce le début du printemps. Les amphibiens vont chercher à se rapprocher des points d'eau pour se reproduire. C'est donc la période idéale pour les approcher et les observ

intercommunale de Favières

Public : familial

Matériels: bottes, vêtements adaptés à la météo

Réservation - renseignements :

Laura FILHOL 03.83.25.13.37

l-filhol@pays-colombey-sudtoulouais.fr

Et n'oubliez pas le 1er mai, la fête des 4 bans se prépare.